

Le 5 oct. 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 5 octobre 2020 à 20 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère                    M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller  
Mme Marie LeBlanc, conseillère                M. Frédéric Lagacé, conseiller  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère        M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Est également présente Mme Pascale Rioux, directrice générale, trésorière adjointe et greffière adjointe. Aucune autre personne n'assiste à la séance.

# 14 008

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** la présente réunion a été convoquée par monsieur le maire;  
**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil renoncent par écrit à l'avis de convocation requis et consentent à l'ordre du jour conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 14 009

**2. PROJET DE BUREAU INTERMUNICIPAL D'INSPECTION EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MRC DES BASQUES**

**ATTENDU QUE** la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques projette de mettre en place un bureau intermunicipal d'inspection en bâtiments et en environnement;

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles appuie cette démarche;

**ATTENDU QUE** la mission de la MRC est d'offrir des services communs aux municipalités ;

**ATTENDU** la difficulté des municipalités de la MRC à recruter à long terme des ressources compétentes afin d'assurer les services d'inspecteur(trice) en bâtiments et en environnement;

**ATTENDU** les besoins différents d'une municipalité à l'autre, occasionnant pour certaines municipalités des embauches à temps partiel, conditions s'avérant moins intéressantes qu'un poste à temps plein;

**ATTENDU** les exigences législatives et réglementaires en constante évolution dans le domaine de l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** plusieurs règlements municipaux doivent être appliqués uniformément par les municipalités de la MRC afin de faciliter leur interprétation auprès des citoyens, de la Cour municipale, des conseils municipaux et autres autorités légales ;

**ATTENDU QUE** plusieurs règlements doivent être approuvés par la MRC;

**ATTENDU QUE** les inspecteurs(trices) en place dans les différentes municipalités travaillent déjà en étroite collaboration avec les ressources de la MRC;

**ATTENDU QUE** des MRC voisines disponibilisent des inspecteurs(trices) en bâtiments et en environnement aux municipalités en contrepartie de quote-part;

**ATTENDU QUE** plusieurs tâches des inspecteurs sont uniformes d'une municipalité à l'autre;

**ATTENDU QUE** l'unification et le regroupement de ces inspecteurs créeraient une synergie et une dynamique professionnelle favorable à la rétention du personnel par le partage de compétence et d'un langage commun;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au Fonds régions et ruralité (FRR), « volet 4- Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale », afin

de réaliser les analyses préalables et la mise en place d'un tel bureau intermunicipal sous la responsabilité de la MRC.

**ADOPTÉE**

**3. PÉRIODE DES QUESTIONS** (aucune)

**# 14 010**

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux**

**Et résolu unanimement,**

**Que : la séance soit levée. Il est 20 h 35.**

**ADOPTÉE**

**Jean Pierre Rioux, maire**

**Pascale Rioux, greffière adjointe**